





#### HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 de 13h30 à 17h

#### **PERMANENCES**

Les élus seront à votre écoute à la mairie le 1er samedi de chaque mois de 9h30 à 11h30

Prochaine permanence: 02 septembre



## ÉTAT CIVIL

#### **MARIAGES**

# Mariage le 2 juin 2023 entre Kornelis Antoon Albert DRIJFHAMER et Salimata MARONE

domiciliés à PERPEZAC LE BLANC, château du Bois Noir.

Mariage le 10 juin 2023 entre Alain, Bernard, Paul POLINIERE et Anne-Christine, Michèle PILFER

domiciliés à PERPEZAC LE BLANC, 34 impasse de Champagnac.

## **ANNONCES**

#### BOULANGERIE

La boulangerie La Croustille sera fermée à partir du lundi 10 juillet et jusqu'au mercredi 02 août inclus.

Dans cette période, le boulanger de Brignac peut déposer vos commandes de pain, passées la veille avant 18h, au bar/tabac Chez Yvette.

Téléphone pour les commandes : 05 55 25 11 55

#### OFFRE D'EMPLOI

La commune de PERPEZAC-LE-BLANC recherche un(e) employé(e) pour la cantine, des tâches ménagères équivalent à un mi-temps.

Si vous êtes intéressés, envoyez votre CV et votre lettre de motivation à la mairie avant le 17/07

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 31 mai 2023

#### 1 / PASSAGE À LA M57 ABRÉGÉE AU 01/01/2024

L'instruction budgétaire et comptable M14 est actuellement le cadre juridique qui réglemente la comptabilité de la commune. La nomenclature M 57 sera obligatoire à compter du 1er janvier 2024.

La M57 offre une plus grande marge de manœuvre en matière de gestion et de fongibilités des crédits budgétaires, fixant un nouveau mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Une version simplifiée de ce référentiel est proposée aux communes de moins de 3 500 habitants, tant sur le plan budgétaire que sur le plan comptable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée au 1er janvier 2024 pour le budget de la commune.



#### 2 / RÉGULARISATION ÉCRITURES AMORTISSEMENT

Madame le Maire explique au conseil municipal que Monsieur FERRER, Inspecteur Principal du Service de Gestion Comptable de BRIVE, a constaté une erreur dans des écritures d'amortissements. Pour une raison inexpliquée, figurent à tort, au compte 28051, des amortissements pour 2 056.23 €. Ils ont été passés il y a longtemps et l'immobilisation correspondante n'est pas entièrement amortie.

Il convient de prendre une délibération autorisant la comptable à régulariser cette anomalie. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame BERTHOME, Comptable du SGC, à mouvementer le compte 1068, à hauteur de la somme de 2 056.23 €, afin de corriger cette erreur, par opération d'ordre non budgétaire.

### 3 / CONVENTION AVEC LE CD19 EN VUE D'ADHÉRER AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE PRESTATIONS LIÉES À LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

- > Dans le cadre de la démarche « Corrèze Bouclier Énergétique », déployée par le Département de la Corrèze (en coordination avec la Chambre de Métiers de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie), ce dernier propose la constitution d'un groupement de commandes destiné à mutualiser l'ensemble des besoins exprimés en matière d'études, de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux.
- > Cette démarche globale s'inscrit dans une logique partenariale vertueuse, qui permettra de :
  - Favoriser les économies d'échelle ;
  - Optimiser et sécuriser la procédure ;
  - · Obtenir les prix les plus compétitifs ;
  - · Sélectionner des prestataires compétents.
- > Le Département de la Corrèze assurera la coordination de ce groupement.
- > Le Conseil Départemental de la Corrèze propose une convention constitutive du groupement de commandes, qui sera jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention.

# 4 / DÉPLACEMENT D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL SIS À LA CHINSONNERIE.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande présentée par Madame Josette CHASTANET née MOUNEYRAT, domiciliée à PERPEZAC LE BLANC 118 chemin du Bois Noir sur la possibilité du déplacement d'une partie du chemin public sis "La Chinsonnerie" bordant les parcelles lui appartenant : B 115-116 et B 741. En contrepartie, Madame MOUNEYRAT se propose de céder à la commune une bande de terrain environ de la même longueur située sur la parcelle B 741.

Considérant que le déplacement de ce chemin public permettra de rétablir la réalité sur le terrain, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le déplacement de l'assiette du chemin public de la Chinsonnerie au niveau des parcelles ci-dessus citées. Il est entendu que les frais de géomètre et de notaire concernant cet échange seront à la charge de Madame Josette MOUNEYRAT veuve CHASTANET.

#### 5 / DEMANDE D'ALIÉNATION D'UN CHEMIN PUBLIC SIS À LA BERTRANDIE

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur Philippe LAURIER, domicilié 124 route du Cluzel, qui souhaite acquérir le chemin public situé à la Bertrandie longeant les parcelles A 696 jusqu'à la parcelle A 676 lui appartenant. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente de ce chemin. Etant donné que :

- > Ce chemin donne accès à des terrains dont seul Monsieur LAURIER en est le propriétaire,
- > Qu'il ne dessert aucune autre propriété,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la vente de cette partie du chemin. Le prix est fixé à 500 €. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Une demande d'enquête publique doit être effectuée.

#### 6 / FRAIS DE SCOLARITÉ

Madame le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de la mairie d'OBJAT concernant les frais de scolarisation dus à la commune d'OBJAT qui s'élèvent pour l'année scolaire 2022-2023 à : 677.50 € (enfant Shany BLAVIGNAC scolarisé en moyenne section).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas prendre en charge ces frais.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Ecole: conseil de classe le 15 juin.
- Notre commune a été retenue pour l'installation d'une antenne relais afin de couvrir les zones dites « blanches » de notre territoire. Le Conseil Départemental prendra contact avec la mairie pour rechercher l'emplacement le plus approprié à l'implantation du pylône relais.
- Demande de devis à Sylvain ROLLAND pour la remise en état du chemin du Cluzel suite à un éboulement.
- Aire de Jeux : commentaire du rapport réglementaire de sécurité effectué par la société APAVE .
- · Adhésion à la Fondation du Patrimoine.



Le compte-rendu détaillé est consultable sur le site Internet de la Commune www.perpezac-le-blanc.com/compte-rendus-des-reunions-du-conseil-municipal

## le Marché Perpezacois

2ème et 4ème samedi du mois!

CALENDRIER DES PROCHAINS MARCHÉS 2023

8 Juillet 22 Juillet 12 Août 16 Août Festi'marché de l'été 26 Août

9 Septembre 23 Septembre



14 Octobre 28 Octobre 11 Novembre (à confirmer) 25 Novembre

9 Décembre Marché de Noël 23 Décembre

## NOTRE **AVANCÉE**

#### LABEL DÉPARTEMENTAL VILLES ET VILLAGES FLEURIS 2023



Après notre beau succès en 2022 (3ème place dans notre catégorie), nous concourons de nouveau au label départemental de « Villes et villages fleuris » édition 2023. Nous tenons à remercier :

- > Tous les habitants qui par leur volonté d'embellissement de leur propriété, leur décoration parfois très originale, contribuent à attirer l'attention du jury intransigeant.
- **Les associations,** qui en organisant des évènements, contribuent à faire connaître notre magnifique commune, ses richesses patrimoniales et environnementales.

Jury présent à Perpezac le 28 juin.

## INCIVILITÉS – CIMETIÈRE DISPARITIONS SUSPECTES DE PLANTES

Des disparitions suspectes de plantes ont été de nouveau constatées dans l'enceinte du cimetière. Outre l'aspect irrespectueux et pitoyable, on ne peut que s'insurger devant de telles pratiques.

Si le fait de voler des bouquets de fleurs ou couronnes florales ne constitue pas une profanation de la sépulture au sens de l'article 225-17 du code pénal, ce geste demeure punissable sous la qualification de vol. À ce titre, l'auteur des faits encourt une peine de trois ans d'emprisonnement et 45.000 € d'amende. La municipalité n'hésitera pas à engager des moyens pour identifier les coupables.

### INCIVILITÉS - DÉJECTIONS CANINES

Notre village est magnifique, il est dommage que l'attention soit attirée par des crottes de chiens sur les trottoirs, sur la route, devant les pas de portes, au milieu des sentiers pédestres.

Il est bon de rappeler ce que la loi dit : "Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal".

Lorsque vous vous promenez avec votre animal, conservez toujours des sacs plastiques dans votre poche. Lorsque l'animal fait ses besoins, sortez votre sac plastique, ramassez la crotte, retournez le sac sur lui-même, faites un nœud puis jetez-le dans une des poubelles communales.



Aimer les animaux, c'est aussi accepter de respecter quelques règles de savoir vivre, notamment pour éviter les désagréments des déjections canines sur la voie publique. En quelques leçons, maîtres et chiens peuvent adopter un comportement citoyen!

#### ACTIVITÉS DE L'AGENT TECHNIQUE COMMUNAL

Entretien des voies communales, des espaces verts, du City Stade, nettoyage du bourg, etc.

### INCIVILITÉS - TRI SÉLECTIF

Des incivilités récurrentes sont constatées aux abords du point de collecte tri sélectif situé parking du cimetière. Est-ce normal de retrouver des ordures ménagères et autres déchets aux pieds des points de tri ?



Est-ce normal de trouver des ordures ménagères dans les conteneurs identifiés et réservés aux déchets issus du cimetière?

Les dépôts sauvages ou dépôts de déchets en dehors des contenants prévus à cet effet, sans respect des consignes de tri ni des lieux de dépôts sont intolérables dans l'esprit, et illégaux dans les faits.



Ce type d'incivilités a pour conséquences de nuire à la propreté publique et de rendre désagréables les lieux pour les personnes qui trient correctement.

Le tri des déchets ménagers est devenu une nécessité et un geste citoyen. Les conteneurs jaunes sont réservés aux déchets recyclables : journaux, papiers, magazines, tous les petits cartons d'emballage et tous les emballages en métal, canettes, boîtes de conserve, aérosols, barquettes en aluminium, bouteilles de sirop et couvercles en métal.

Les grands cartons, les emballages trop volumineux des appareils électroménagers ou ceux des meubles en kit se recyclent, mais ils doivent être déposés en déchetterie, dont l'accès est gratuit et sans rendez-vous.

Les verres alimentaires doivent être déposés dans les conteneurs spécifiques (verts), les bouteilles, pots et bocaux, petits ou grands, se recyclent à l'infini.

La vaisselle, les plats en verre et les miroirs sont d'une composition différente du verre d'emballage et ne se recyclent pas. Aucun déchet ne doit être déposé à côté des conteneurs.



# COMMUNIQUÉS

#### TRANSPORT SCOLAIRE LIBEO

PASS SCOLAIRE

Ouverture des inscriptions en ligne à partir du 1er juin.

\*COLAIR\* Pour bénéficier d'une tarification plus avantageuse, inscrivez-vous avant le 16 juillet.

- Si vous êtes scolarisé sur le territoire de l'AGGLO.
- Si vous habitez dans l'une des 48 communes de l'AGGLO,
- Si vous êtes domicilié à plus d'1 km de l'établissement scolaire,

#### ──► Inscrivez votre enfant ou renouvelez son inscription sur le site www.agglodebrive.fr

## L'inscription au transport scolaire, c'est aussi la possibilité d'utiliser :

- Le TER au départ des gares d'Allassac, Objat, Saint-Aulaire, Le Burg de Varetz, Varetz, La Rivière de Mansac (trajet plus rapide)
- Les lignes urbaines uniquement en période scolaire et sur les plages horaires suivantes: Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 6h50 à 8h10 et de 16h50 à 18h15 -Mercredi de 6h50 à 8h10 et de 11h50 à 13h10.

#### Le site www.agglodebrive.fr vous permet de :

- Consulter les horaires et les services de transport scolaire près de chez vous,
- · Visualiser les points d'arrêts,
- · Connaître la tarification applicable.

Pour toutes vos questions : transportscolaire@agglodebrive.fr

#### **GUIDE DES BONNES PRATIQUES CONTRE LE CAMBRIOLAGE**



#### **AU QUOTIDIEN**

#### PROTÉGEZ LES ACCÈS

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

#### > SOYEZ PRÉVOYANT

- Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.
- Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur.

Conservez vos factures.

#### > SOYEZ VIGILANT

- Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.

- Faites attention à tous les accès. Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

#### > NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE

- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- De nuit, en période estivale, **évitez de laisser les fenêtres ouvertes**, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

#### **AVANT DE PARTIR EN VACANCES**

- **Informez votre entourage** de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).
- Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.
- Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences sur vos réseaux sociaux. Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

- Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.
- Afin de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne. Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier. Contactez votre maire, pivot du dispositif.
- → Des conseils personnalisés pour rendre votre domicile plus sûr ? Rendez-vous à votre commissariat ou brigade de gendarmerie pour contacter le correspondant sûreté.

### > OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

#### Vous partez en vacances?

Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile à condition de signaler votre absence.

Vous disposez désormais de deux possibilités pour vous inscrire au dispositif OTV :

- soit en vous déplaçant auprès d'un commissariat de police ou d'une brigade de gendarmerie de votre choix;
- soit en vous inscrivant en ligne via le site service-public.fr en vous identifiant avec un compte France Connect.

Quelque soit la démarche, un récépissé vous sera remis.

## VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17 !

Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu d'infraction.



Si les cambrioleurs sont encore sur place, **ne prenez pas de risques**; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

#### > AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE

## Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre;
- interdisez l'accès des lieux.

#### **UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES**

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chéquiers et cartes de crédit dérobés;
- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations...);
- déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet: https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/
- déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

#### Pourquoi déposer plainte?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.

## VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE ou VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :

GENDARMERIE NATIONALE Rte de Bridelache, 19130 OBJAT









#### SIRTOM





#### REMISE DE BADGE ET/OU DE CLÉ DE BAC DE TRI

Le Sirtom informe qu'à compter du 1er juin 2023, les conditions de remise de badge et/ou de cle de bac de tri changent.

A compter du 1er juin 2023, tout badge ou clé perdu sera facturé 10 euros.

#### > Pour toute 1ère demande :

La demande devra être adressée par écrit au Sirtom. au service Tieom. Un formulaire sera à compléter par la personne à l'initiative de la demande. Le propriétaire ou l'agence sera mis au courant en cas de demande effectuée par le locataire.

#### > En cas de perte :

Même démarche que pour une première demande, mais le renouvellement du badge ou de la clé sera facturé 10 euros. Règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public ou par carte bancaire ou par virement.

Aucun badge ou clé ne sera envoyé par courrier. Pour les renouvellements, aucun badge ou clé ne sera donné sans paiement au préalable. Une attestation sur l'honneur sera à compléter à la remise de l'équipement.

Le badge ou la clé pourra être remis en main propre par l'ambassadeur ou déposé en mairie ou à l'agence sous couvert que l'attestation sur l'honneur soit complétée et signée à la réception de l'équipement.

> Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le Sirtom au

05.55.17.65.18



Syndicat Intercommunal de Ramssaage et de Traitement des Ontures Ménagères CS 11019 - Avenue du 4 juillet 1776 - 19315 BRIVE CEDEX (C) NEVert | 0800 204 054 )

www.sirtom-region-brive.net Sirtom de la Région de Brive

#### **AGGLO DE BRIVE - SUEZ**

#### UN KIT D'ÉCONOMIE D'EAU GRATUIT POUR TOUS LES ABONNÉS DE L'EAU!



### Cette année, ce kit est à retirer jusqu'à fin juillet!

Avec l'arrivée de l'été, les températures grimpent ce qui doit nous inciter à adapter nos consommations à nos usages prioritaires. L'objectif, c'est la solidarité pour s'assurer que l'eau puisse être disponible pour tous, le plus longtemps possible durant cet été.

### > Le service de l'eau agit :

L'Agglo de Brive s'engage avec SUEZ dans une démarche de préservation des ressources en eau du territoire, en se mobilisant, chaque jour, pour réduire les fuites tout au long du parcours de l'eau jusqu'à votre robinet.

L'eau que nous utilisons au quotidien provient :

- à 70% de ressources de surface : La Vézère et la retenue d'eau du barrage de La Couze,
- à 30% de nappes souterraines : des sources et champs captants (L'Adoux, La Blondinerie Nord, Les Mandaroux, etc.) et des forages dans la vallée d'Entrecors.

### > Le kit, c'est simple et rapide!

L'installation des mousseurs sur vos robinets, du régulateur de douche et du sac WC vous demandera seulement guelques minutes. Avec guelques gestes simples déclinés le site internet sur eau-agglodebrive.toutsurmoneau.fr, vous ainsi contribuer à préserver les ressources en eau du territoire.

C'est à la clé une baisse de près de 20% des consommations globales du foyer et une économie de 40 à 100€ sur votre facture d'eau.

### > Obtenez votre kit gratuit:

Rendez vous muni de votre référence client indiquée sur votre facture SUEZ et votre compte client, à la Mairie de Perpezac-le-Blanc ou à l'accueil de SUEZ :

- 3 rue Roger Roncier à Brive (zone de Beauregard)
- Lieu-dit Les Mazories à St-Cyprien

## MOMENT RECETTE

## - Beignets de courgettes -



Préparation: 15 min. | Cuisson: 5 min.

#### **INGRÉDIENTS**

- Pour 15 parts -

1 courgette
1 oeuf
200 g de farine
1/3 de sachet de levure chimique
1 cuillère à soupe d'huile d'olive
30 g de parmesan frais ou râpé
5 feuilles de menthe
2 pincées de piment d'Espelette
sel
poivre

Ces beignets accompagneront vos grillades, vos apéros cet été...



- > Laver la courgette sans la peler, la râper.
- > Dans un saladier, mélanger la farine, la levure, l'œuf et l'huile d'olive.
- A l'aide d'un couteau économe, faire des copeaux de parmesan ou le râper.
- > Ajouter à la préparation, ainsi que la courgette et les feuilles de menthe ciselées.
- Assaisonner avec le piment d'Espelette, le sel et le poivre.
- > Mettre au frais.
- À l'aide de 2 cuillères, déposer des petits tas de pâte dans la friteuse et faire dorer les beignets de chaque côté.



## PAROLE À NOS ASSOCIATIONS

### LES AMIS DE PERPEZAC LE BLANC

#### **RENDEZ-VOUS AU JARDIN 2023**

### « C'est à Perpezac qu'il fallait être!»

Quatre-cents participants, des évènements en rafale, une satisfaction générale... La fête des Jardins de Perpezac-le-Blanc aura été une des plus réussies du département de la Corrèze en ce premier week-end de juin. Gros plan — texte et images — sur cette mobilisation toute en fraîcheur!

Onze jardins remarquables ouverts, 52 artistes (peintres et choristes) présents, une trentaine de botanistes chevronnés, un public nombreux venu de toute la Corrèze et des départements voisins, une trentaine de bénévoles totalement mobilisés... La première « fête des jardins » organisée par les Amis de Perpezac dans le village fétiche de l'écrivain Claude Michelet a rencontré un franc succès ce samedi 3 juin 2023.





« Au total, quelque quatre cents personnes ont répondu à notre invitation » se félicite Caroline Plantade, Présidente des Amis, « pour une première édition le résultat est on ne peut plus encourageant. Le fait de déplacer autant de monde dans une commune de 475 habitants valide totalement notre choix de proposer au public de partager nature et culture dans nos paysages somptueux de l'Yssandonnais ».

« Nous sommes venus de Brive en famille pour découvrir les jardins perpezacois, franchement le déplacement valait le coup, acquiesce Jacques Vayleux, ancien bâtonnier et Président du Lion's Club de la capitale économique corrézienne. C'est à Perpezac qu'il fallait être samedi! ».



« Formidable initiative, parfaitement organisée et relayée, bravo les Amis de Perpezac » renchérissait Christian Bouzon du Conseil Départemental de la Corrèze et élu à Chabrignac. Parmi les autres amis des jardins, la Présidente du groupe scolaire Edmond Michelet Christine Lachèze, le général Philippe Tilly (ex-commandant de l'aviation de combat française) et son épouse, une représentante de l'Inspection les Académique de Limoges, Lacombe. historiens-écrivains, des vignerons et professionnels corréziens des fleurs, plantes, arbres... Sentiments positifs partagés également par les nombreux amoureux de la nature qui se sont succédés toute la journée...







# GOZELLE N° 31 • JUIN 2023





Sandrine Labrousse, maire de Perpezac, avait logiquement bien des motifs de satisfaction « tant la iournée aura été animée dans notre petite commune ».

Il est vrai qu'entre le partage des jardins, les rencontres avec les propriétaires (aux anges), le fait rare de pouvoir tomber nez-à-nez avec un peintre devant son chevalet, la découverte du sentier botanique quidée par la spécialiste Béatrice Masson. le grand récital des Chœurs de Brignac (dans l'église puis sur le parvis ), le pot de l'amitié et l'élection du Prix des Amis récompensant la plus belle toile ( avec 48 voix, celle du briviste Michel Espinassouze est arrivée en tête) et le spectable nocturne du club de théâtre, ce samedi 3 juin 2023 aura été particulièrement rempli à Perpezac-le-Blanc. Qualitativement et quantitativement.

Pas si mal. non?





#### PROCHAINES MANIFESTATIONS DES AMIS

### > Concert exceptionnel: Avis de tempête sur Perpezac! SAMEDI 8 JUILLET à 20H



La météo musicale est formelle : pour sa première grande sortie estivale Perpezac-le-Blanc, les Ateliers de la Tempête vont déchaîner les éléments vocaux!

Au programme : le « Chant des Eaux », concert vocal à travers les rêveries romantiques des compositeurs allemands BRAHMS, SCHUBERT, SCHUMANN, RHEINBERGER...

#### Direction:

Simon-Pierre BESTION / Marco VAN BAAREN

Réservation conseillée :

lesamisdeperpezac@gmail.com 0674019191 ou 0607405689

Accueil à l'église de Perpezac à partir de 19h30 — Chapeau à l'issue





### FOYER CULTUREL

ALSH: PROGRAMME DE L'ÉTÉ 2023

L'ALSH « Les Z'Amis du Cluzel » fonctionnera cet été du 10 juillet au 04 août.



– C'EST LA FAMILLE –



### Grand concours de pétanque intergénérationnel > VENDREDI 13 JUILLET à 19H

10/07	11/07	12/07	<b>13/07</b> Atelier crêpes	14/07
Affiches du concours - Fabrication des lots	PISCINE	Fabrication des lots - Préparation «sportive»	- Préparation du concours et entraînements individuels	FÉRIÉ
PARCOURS AVENTURE « L'APPEL DE LA FORÊT » (pique-nique)	<b>18/07</b> Arbre généalogique - Jeux extérieurs	19/07  Atelier bougie  - Jeux sportifs	<b>20/07</b> Jeux collectifs  -  Grand jeu	21/07 PISCINE
<b>24/07</b> Création d'un jeu de « 7 familles »  -  Jeux collectifs	<b>25/07</b> Tournoi de baby-foot  - Tableau scrabble	26/07  Jeux sportifs - Fabrication des lots	27/07 FESTI'MÔMES MONTIGNAC	28/07 PISCINE
1/08  Séjoui  Les jeux de papi-mamie - Activité manuelle : Dans ma maison	2/08 - 11-13 ans base de loi LES JARDINS DE COLETTE	3/08 sirs de la Lombertie au Les jeux de papa-maman	4/08 Saillant Jeux collectifs - Grand jeu de l'oie	5/08 PISCINE

- Le programme n'est pas figé et certaines sorties peuvent être modifiées -

#### CONTACT

Mairie, 19310 Perpezac-le-Blanc Tel: 06.73.13.19.25 / Email: foyer.perpezac@wanadoo.fr Association loi 1901 de loisirs et de culture

#### **MINI SEJOUR 11-13 ANS**

Base de loisirs de la Lombertie **au Saillant Du 31 juillet au 4 août 2023** 

#### Séjour de 5 jours (4 nuits) sous tentes au camping de la base de loisirs de la Lombertie.

Activités de pleine nature encadrées par des professionnels, paddle, canoé, tir à l'arc, course d'orientation, balades, jeux extérieurs, piscine et marché de pays.

Séjour dans le cadre de l'ALSH « les Z'Amis du Cluzel » avec Aurélie et Elisa.

#### Les tarifs:

Coefficient familial*	Adhérent du Foyer (1)	Subvention Mairie (2)	Autres
< 4800€	50	55	60
4801€ à 7314€	60	65	70
7315€ à 10510€	65	70	75
> 10510€	70	75	80

<sup>\*</sup>Revenu fiscal de référence du foyer divisé par le nombre de personnes dans la famille.

- (1) enfant qui fait du théâtre au sein du foyer culturel de Perpezac le Blanc
- (2) enfant de Perpezac, Louignac et Brignac

Afin de pouvoir pratiquer les activités nautiques, les enfants devront fournir un test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités nautiques.

#### **RETOUR EN IMAGES: THÉATRE 2023**













## SOCIÉTÉ DE CHASSE

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La société de chasse communale vous informe que l'assemblée générale aura lieu :

Vendredi 28 juillet 2023 à 20h30 A la salle polyvalente

L'ordre du jour portera sur les points suivants :

- Rapport moral et financier
- Préparation de la saison 2023/2024
- Questions diverses

# REPAS GRILLADES DE SANGLIER

5 AOUT 2023 – 12H A proximité de la Salle Polyvalente

Melon & jambon de pays Grillades de sanglier & Haricots-verts Salade – Fromage Tarte aux fruits - Café

PRIX: 20 € - Gratuit - de 12 ans

Inscription avant le 29/07/2023 :

Michel SAGE: 06.37.29.76.61 Sébastien GRASSET: 06.76.53.46.69 Julien COURNIL: 06.75.74.09.40

## PERPEZAC FESTIVITÉS

**RETOUR EN IMAGES: FÊTE DE LA SAINT-JEAN 2023** 





















## MOMENT **DÉTENTE**



MOTS-MÊLÉS: L'ABEILLE

MIEL
RUCHE
REINE
POLLEN
ABEILLE
ALVEOLE
APICULTEUR





#### UN PEU D'HUMOUR...

Comment voulez-vous que nos enfants nous écoutent!

- · Tarzan vit à moitié à poil
- · Cendrillon rentre à minuit
- Pinocchio passe son temps à mentir
- · Aladdin est le roi des voleurs
- Batman roule à 320 km/h
- La belle au bois dormant est une grosse flemmarde
- Blanche neige vit avec 7 mecs
- Le petit chaperon rouge n'écoute pas sa mère
- · Sans oublier Astérix qui se dope à la potion magique, fournie par un dealer, qui est le curé du village...

...Et nous nous étonnons, quand nos gosses font des conneries !!!!!!

## Nos commerces vous accueillent:

#### BOULANGERIE LA CROUSTILLE

Ouvert de 7h à 12h30

Sauf mercredi et dimanche

#### BROCANTE LES TUILLÈRES DÉCO

Vendredi - Samedi - Dimanche 10h - 12h / 14h30 - 18h30

#### CAFE - TABAC LABROUSSE

« Chez Yvette » pour les intimes

Ouvert tous les jours

dès 8h du matin

#### LA FERME D'ALLOGNE

Ouvert tous les jours sur RDV 05.55.85.26.93 / 06.40.06.85.35

#### **FLEUR D'IRIS**

Chambres d'Hôtes - Petit Restaurant

Ouvert tous les jours Réservation au 06 69 46 52 99

#### POISSONNERIE LE GOÉLAND

Sur la place du village le mercredi à 10h et les samedis du marché

#### **LA FORGE DE NOGER**

Sur la place du village tous les premiers lundi et jeudi du mois de 9h à 10h

Publier dans la Gazette ? C'est possible > lagazetteperpezacoise@gmail.com

L'équipe de la Gazette vous souhaite un bel été et de très bonnes vacances, et vous donne rendez-vous en septembre pour la prochaine édition !

## PUBLICATION N°31

**JUIN 2023** 

Responsables de la publication : Les membres de la Commission Communication Responsables des articles sur les associations : Les Présidents d'associations Réalisation : Rémi Alcorn

© Photos : Caroline et Jean-Marc Plantade / Marie-Claude Vernédal / Maribel Salinas Francine Lapouge / Claire Agnoux / Gérard Labrousse / Gérard Cooper / Bernard Gay / Rémi Alcorn

> Imprimé et distribué par nos soins LE CONSEIL MUNICIPAL DE PERPEZAC-LE-BLANC



Retrouvez les précédentes Gazettes sur le site de la commune www.perpezac-le-blanc.com/la-gazette-perpezacoise